

Lettre d'info

ZÉRO
GASPILLAGE
PAYS DE SAVOIE



Je m'engage



www.cc-canton-rumilly.fr

Lettre trimestrielle
Mars 2017

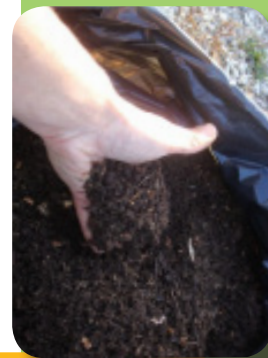
n°3

Compostage individuel et partagé

Mesdames, Messieurs,

Parmis les conséquences directes de la nouvelle organisation territoriale, Grand Anancy et Grand Lac prennent en charge respectivement depuis le 1^{er} janvier 2017 le ramassage et le traitement des ordures ménagères sur le Pays d'Alby et le Canton d'Albens. Ce qui a entraîné la dissolution du SITO, le Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais. La Communauté de Communes du Canton de Rumilly a ainsi repris la gestion directe du service sur son territoire et s'engage à poursuivre son objectif de sensibilisation à la réduction des déchets auprès de ses habitants, et notamment la promotion du compostage.

Jean-Pierre Lacombe, Vice-président en charge de l'Environnement



Récupérer un compost mûr

Avec les beaux jours, nous commençons à penser au jardin et à ce que nous allons semer, planter... Et si nous commençons par récupérer notre compost mûr ? Nous pourrions ainsi l'épandre au sol quelques semaines avant de semer ou planter.

Le compost mûr doit avoir l'aspect d'une terre noire, grumeleuse et qui sent bon le sous-bois. Les déchets ne sont plus reconnaissables, exceptés les coquilles d'œufs et les morceaux plus grossiers de branchages. Ce n'est donc pas une pâte qui colle et sent mauvais ! Il n'y a presque plus de vers de terre rouges dedans. En revanche vous pouvez trouver des cloportes et des larves de cétoines : elles sont inoffensives (voir au verso) !

Problème : votre compost mûr se trouve sous le tas de déchets régulièrement déposés. Pour le récupérer, ouvrez complètement une façade de votre composteur ou déposez-le entièrement. Cela peut être plus ou moins difficile suivant le remplissage du compost. Dans ce cas, retirez les déchets du dessus avec une fourche jusqu'à pouvoir soulever le composteur.

Vous avez maintenant accès à l'ensemble du tas : mettez de côté ce qui n'est pas décomposé, récupérez puis tamisez si vous souhaitez un compost très fin.

Remplacez le composteur dans sa position initiale ou dans tout autre endroit désiré. Remplissez-le de nouveau avec les matières non décomposées. C'est le moment d'homogénéiser, d'ajouter de la matière sèche si nécessaire ou au contraire humidifier.

Utilisez votre compost mûr à raison de :

- 1 à 3kg/m²/an pour le potager en surface avec un léger griffage du sol, sans enfouissement ;
- 3 à 5 kg/m²/ an pour les plantes gourmandes (tomates, aubergines, pommes de terre...) ;
- 1 à 2kg/m²/an en entretien pour la pelouse

Attention : n'utilisez pas votre compost pour l'ail, les oignons, les échalotes, les radis, les choux.



Larves de cétoines

Agenda :

Mercredi 5 avril 2017

de 15h à 17h à Château La Salle
profitez de la Semaine Nationale du compostage de proximité (du 25 mars au 9 avril) pour découvrir les méthodes de compostage et échanger avec les acteurs locaux.

Prochaines permanences pour la mise à disposition de composteurs individuels sur Rumilly :

- **Samedi 8 avril 2017 de 9h à 12h**
Services techniques à Broise (Route des Bois, Rumilly)
- **Mercredi 10 mai 2017 de 17h à 19h** - Communauté de Communes (3 Place de la Manufacture, Rumilly)
- **Mercredi 31 mai 2017 de 17h à 19h** - Communauté de Communes (3 Place de la Manufacture, Rumilly)
- **Vendredi 23 juin 2017 de 14h à 17h** - Services techniques à Broise (Route des Bois, Rumilly)
- **Mercredi 12 juillet 2017 de 17h à 19h** - Communauté de Communes (3 Place de la Manufacture, Rumilly)
- **Mercredi 30 août 2017 de 17h à 19h** - Communauté de Communes (3 Place de la Manufacture, Rumilly)
- **Vendredi 6 octobre 2017 de 14h à 17h** - Services techniques à Broise (Route des Bois, Rumilly)

Réservation :

magali.soubrier@cc-canton-rumilly.fr



Directeur de publication : Pierre BLANC
Rédaction : Magali SOUBRIER
Maquette / Photos : Service Communication

www.cc-canton-rumilly.fr

La matière sèche

Indispensable au bon processus de compostage, la matière sèche aère votre tas et permet une fermentation en présence d'oxygène (c'est la définition même du compostage). Elle limite les moucheron et l'apparition de mauvaises odeurs.

Ce sont des éléments avec un faible taux d'humidité. Les déchets de jardins sont souvent pour la plupart de la matière sèche. Pour être incorporé facilement au compost, ces différents déchets doivent être de petite taille et donc broyés (broyeur, tondeuse) ou simplement coupés au sécateur.

Pour que ces matières sèches jouent pleinement leurs rôles, il est indispensable de :

- les amener en quantité suffisante et régulièrement. La quantité doit être adaptée en fonction de l'humidité présente dans le compost. En moyenne, il faut une proportion de 25 à 50 % de matières sèches.
- les brasser avec les autres déchets et avoir un mélange homogène. Fréquence de brassage : 1 ou 2 fois par mois sur 30 cm.

Vous pouvez distinguer 2 catégories de matières à déposer dans le composteur :

- les matières humides et azotées : épluchures, fruits et légumes abimés, tonte fraîche, reste du repas ;
- les matières sèches et carbonées : broyat, feuilles mortes.

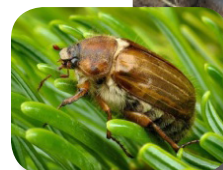
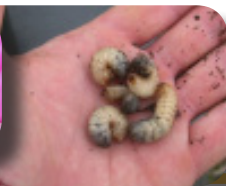
La réussite du compostage réside dans le fait de les associer correctement

Cétoines dorées

Attention, les vers blancs du compost sont souvent détruits par méconnaissance. En effet, les larves ressemblent fortement à celles du hanneton. Pourtant, vos plantes ne risquent rien, bien au contraire, il s'agit ici de la larve de la cétoine dorée, un coléoptère vert métallisé. Ces larves recyclent les matières organiques comme les vers de terre rouges et participent grandement à l'amélioration du compost. Elles vivent exclusivement dans le compost, le bois mort ou les litières de feuilles. Elles sont facilement identifiables en les plaçant sur une surface plane : les cétoines se déplacent sur le dos, pattes en l'air en progressant par ondulations du corps.

La larve de cétoine a une petite tête et un gros arrière train (la larve de hanneton a une grosse tête).

Les larves de hanneton vivent dans les couches superficielles du sol pour se nourrir de racines.



Foire aux questions

Salut Magali,

Super la lettre sur le compostage, ça répond à pas mal d'idées reçues (agrumes et viande, poisson). Une petite question : laitage on peut mettre ? (yaourt périmé, beurre ...). Du coup, tu «interdis» quoi dans ton composteur ? Merci !

Bonjour Élodie,

Je réponds à ta question au sujet des produits laitiers, ce sont de petites quantités, donc pas de soucis à condition de bien mélanger avec de la matière sèche. Le beurre se mélangera mieux s'il est mou ou fondu. En fait je n'interdis rien. Je propose plutôt d'essayer de mettre de nouveaux déchets pour essayer et observer ce qui se passe : odeur, chaleur, développement des organismes, vitesse de dégradation... Bon compostage !

Vos questions à magali.soubrier@cc-canton-rumilly.fr